

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
ET RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ET DU RÉFECTOIRE À CHAVENAY
Dossier de Consultation des Entreprises / Avril 2025

NOTE D'ORGANISATION DE CHANTIER

CVN-DCE-670-ARC-COM-NOT-NOC-C



SOMMAIRE

1.	DEMARRAGE DES TRAVAUX	3
2.	PRESENTATION DE PROJET	3
2.1	NATURE DES TRAVAUX	3
2.2	CONTRAINTES PARTICULIERES	4
2.3	CONTEXTE	4
2.4	RESPECT DU VOISINAGE	4
3.	ORGANIGRAMMES & LISTE DES DESTINATAIRES	5
3.1	ORGANIGRAMME DE CHANTIER	5
4.	ORGANISATION DU PROJET	6
4.1	TACHES A REALISER & RESPONSABILITES	6
4.2	REUNIONS DE CHANTIER	7
4.3	COMPTE-RENDU DE CHANTIER	7
4.4	OPC	7
4.5	PENALITES	7
5.	ORGANISATION & GESTION DU CHANTIER	8
5.1	SYNTHESE DES INTERVENANTS ET TACHES	8
5.2	LOGISTIQUE	10
5.3	ACCESSIBILITE DU CHANTIER – APPROVISIONNEMENT	10
5.3.1	Périmètre des travaux.....	10
5.3.2	Livraison.....	10
5.4	PRECHAUFFAGE / DESHUMIDIFICATION	11
5.5	GESTION DES DECHETS ET NETTOYAGES	11
5.6	GESTION DOMAINE PUBLIC	11
5.7	PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	12
5.7.1	Permis feu.....	12
5.8	GESTION DES VOLS ET DES DEGRADATIONS	12
5.8.1	Précautions contre le vol.....	13
5.8.2	Précautions contre les dégradations.....	13
5.9	COMPTE DES DEPENSES COMMUNES	13
5.10	LIVRET D'ACCUEIL	14
5.11	TRAITS DE NIVEAU	14
5.12	SIGNALTIQUE DE CHANTIER	14
5.13	INSTALLATION & BASE VIE	15
5.13.1	Cantonnements.....	15

5.13.2	Stockage.....	15
5.13.3	Equipement des bureaux Maitrise d'ouvrage, Maitrise d'œuvre	16
5.14	PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER	16
5.15	IMPERATIF D'INSTALLATION DE CHANTIER.....	16
5.16	HORS D'EAU / HORS D'AIR PROVISOIRES DES OUVRAGES	17
5.16.1	Mise hors d'eau provisoire.....	17
5.16.2	Mise hors d'air provisoire	17
6.	ÉCHAFAUDAGE & MOYENS DE LEVAGE.....	18
7.	PLANNING.....	18
7.1	PHASAGE	18
7.2	RESPECT DES DELAIS.....	18
7.3	PROCEDURE	18
7.4	POINTS DE VIGILANCE.....	18

1. DEMARRAGE DES TRAVAUX

Date de démarrage des travaux envisagée : Septembre 2025

2. PRESENTATION DE PROJET

2.1 Nature des travaux

L'opération consiste en la construction d'un ALSH et rénovation du réfectoire et de l'école à Chavenay. Ce en prévision d'une augmentation des effectifs et dans une volonté d'apporter des locaux dédiés à chaque entité.

L'opération consiste entre autres à :

- Démolition du réfectoire existant.
- Démolition des cabanons existants.
- Construction d'une extension pour un accueillir un ALSH et un nouveau réfectoire comprenant :
 - o 1 réfectoire.
 - o 2 salles d'activités ALSH (maternelles & élémentaires).
 - o 1 bloc sanitaire maternelles.
 - o 2 blocs sanitaires élémentaires.
 - o 2 sanitaires PMR.
 - o 1 salle de détente animateurs / ATSEM.
 - o 1 bureau direction / infirmerie.
 - o 1 rangement.
 - o 1 local entretien.
 - o 1 local CTA.
 - o 1 local technique PAC en sous-sol.
 - o 1 cour de récréation.
- Rénovation des écoles maternelle & élémentaire et réaménagement de la cuisine comprenant :
 - o Désamiantage et réfection de certains sols.
 - o Réorganisation du hall et de la salle de motricité de l'école maternelle ainsi que de la cuisine au Nord Est.
 - o Réaménagement des sanitaires de l'école élémentaire au Sud.
 - o Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle.
 - o Mise en œuvre d'une Isolation Thermique Extérieure (ITE) revêtue d'un bardage minéral.
 - o Réfection des toitures existantes M5, M7b, P2 et P3 du fait de l'état vétuste et des infiltrations constatées.
 - o Remplacement des radiateurs à eau des logements à l'étage, par des radiateurs électriques.
 - o Réfection de l'électricité.
 - o Mise en place d'une ventilation.
- Aménagement des espaces extérieurs de l'ALSH comprenant :
 - o Parking.
 - o Sente piétonne.
 - o Cheminements.
 - o Parvis.
 - o Cour intérieure.

2.2 Contraintes particulières

Il résulte du contexte un certain nombre de contraintes et d'enjeux pour le projet :

- Gérer des accès différenciés suivant les usagers (enfants, parents, personnel et logistique) et suivant les liaisons fonctionnelles (depuis le domaine public, depuis l'école existante).
- Doter l'établissement d'une organisation spatiale claire et intuitive qui s'accorde avec celle de l'existant.
- Apporter de la lumière naturelle au sein de l'ensemble des locaux.
- Gérer le contact avec l'établissement existant (fondations, site occupé).
- Pas de livraison entre 8h et 9h et entre 16h et 17h du lundi au vendredi.
- Nettoyer les lieux afin d'éviter que des éléments dangereux se retrouvent dans les espaces utilisés par les enfants (cour de récréation, etc.).

2.3 Contexte

Les travaux se dérouleront en site occupé.

Les espaces dédiés au chantier sont concentrés au Nord sur l'arrière du bâtiment. L'emprise sera consacrée notamment à l'installation de la base vie, au stockage, au nettoyage, à la gestion des déchets, etc.).

2.4 Respect du voisinage

L'opération étant voisine de l'école et de bâtiments d'habitation, les entreprises doivent prendre toutes les précautions pour préserver la quiétude des riverains lors de leurs interventions. Les travaux s'exécutent dans les horaires suivants : 7h-20h du Lundi au Samedi.

3. ORGANIGRAMMES & LISTE DES DESTINATAIRES

3.1 Organigramme de chantier

INTERVENANTS				
COMMUNE DE CHAVENAY Maîtrise d'ouvrage	MOA	Myriam BRENAC (Maire) Céline CAMBON-MARTIN Yan LE JAN	01 30 54 54 31 06 89 47 78 39	mairie@chavenay.fr c.cambon-martin@chavenay.fr y.lejan@chavenay.fr
AGENCE INGENIERY Assistance à la maîtrise d'ouvrage	AMO	Fanny FRISCHBACH	07 63 26 93 48	ffrischbach@yvelines.fr
ALPHA CONTROLE Bureau de contrôle	BCT	Birane BA	06 16 34 55 15	bba@alphacontrole.com
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION Coordination Sécurité et Protection de la Santé	CSPS	Denis DEUTSCH	06 81 81 69 18	denis.deutsch@bureauveritas.com
PREVSSI INGENIERIE Coordination Systèmes Sécurité Incendie	CSSI	Jasmin TANJO	07 83 98 93 73	denis.deutsch@bureauveritas.com
ARCHITECTE(S) Architecture & OPC	ARC	Romain VIAULT Julia WURTH	06 33 31 97 85 01 43 78 40 81	contact@sarl-architectes.eu
MILAE Structure	MIL	Albin ROUSSEAU	06 76 71 41 43	rousseau@milae.fr
PHOSPHORIS Fluides / Thermique / Qualité environnementale	PHO	Christian TURPIN Olivier BRUNEAU Kocou Rémi LINHA	07 49 27 86 49 07 69 86 57 93 06 51 21 36 80	christian.turpin@be-garnier.fr olivier.bruneau@be-garnier.fr kremi.linha@be-garnier.fr
ATEC Cuisine	ATE	Thierry DEKEMEL	06 08 93 29 32	atec.ing@wanadoo.fr
ECOTECH Économie de la construction	ECO	Johan PRIGENT	01 64 15 65 40 06 11 26 83 70	j.prigent@ecotech77.fr

4. ORGANISATION DU PROJET

4.1 Taches à réaliser & responsabilités

Légende :

R = Réalise
P = Participe
V = Valide
D = Diffuse

Documents	Entreprise	CHAVENAY Maîtrise d'ouvrage	ALPHA CONTROLE Bureau de contrôle	ARCHITECTE(S) Architecture & OPC	MILAE Structures	PHOSPHORIS Thermique, Fluides	ATEC Cuisine	ECOTECH Economie de la construction
Tenue à jour nomenclature des plans et descriptifs				R				
Plan installation chantier	R	V	V	V				
Suivi des fiches techniques	R		V	V	V	V	V	
Suivi des échantillons				R				
Visa des plans			V	V	V	V	V	
Visa des fiches techniques			V	V	V	V	V	
Visa des échantillons		V	V	V	V	V	V	
Prototypes & Ouvrages témoins	R		V	V				
Etablissement des O.S.		V		R				
Liste de réserves et PV			R	R	R	R	R	
Suivi levée réserves		V	P	P	P	P	P	
Visa DOE			V	V	V	V	V	
Mise à jour plans architecte			V	R				
Liste GPA		R	V	V	V	V	V	
Suivi et contrôle réserves GPA			V	R	V	V	V	
PV levée réserves GPA				R	V	V	V	
Organisation et direction réunion de chantier				R				
CR MOE				R				
CR OPC				R				
Validation choix sous-traitants		R		P	P	P	P	P
Emission des Fiches Adaptation de projet		V		R	R	R	R	R
Suivi des TS/ FTM		V		R				
Validation TS/FTM		V		D				
Etat avancement chantier, prévisionnel travaux et dépenses chantier				R	R	R	R	
Validation situations								R
Etablissement bon de paiement		V						R
Edition des DGD	R							V

4.2 Réunions de chantier

Les entreprises titulaires et sous-traitantes sont tenues d'assister à toutes les réunions, visites ou état des lieux auxquelles elles sont convoquées.

4.3 Compte-rendu de chantier

Les comptes rendus sont diffusés par mail.

Les adresses mails destinataires du CR sont reportées dans la liste des intervenants du présent document.

4.4 OPC

Animation de réunions de coordination de manière hebdomadaire, rédaction et diffusion des comptes-rendus. Contrôle du respect des effectifs déployés par les entreprises y compris pour la logistique :

- Relance systématique à chaque entreprise dans le cadre du respect des moyens prévus.
- Pointage hebdomadaire du planning travaux et formule des propositions de mesures pour rattraper les retards et recalage éventuel du planning.
- Contrôle continu de l'entretien et du nettoyage du chantier et de ses abords.
- Relance systématique auprès des entreprises défaillantes au moyen de constat avec mise en demeure éventuelle avant intervention d'une entreprise tierce en cas de carence.
- Participation aux réunions sur l'hygiène et la sécurité.
- Appréciation des responsabilités concernant les retards constatés et proposition d'application de pénalités éventuelles en collaboration avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'Ouvrage dans le cas où les études seraient concernées.

4.5 Pénalités

ARCHITECTE(S) comptabilisera les retards dans l'exécution, la remise de documents, le nettoyage, l'hygiène et la sécurité, le repliement des installations de chantier, les absences aux réunions de chantier, etc. (Cf. CCAP).

ECOTECH tiendra compte des retenues provisoires et définitives via les états d'acompte.

5. ORGANISATION & GESTION DU CHANTIER

5.1 Synthèse des intervenants et tâches

Légende

X = Réalisé et pris en charge par l'entreprise désignée

P = Réalisé par l'entreprise désignée et pris en charge par le compte prorata

C = Réalisé et pris en charge par les entreprises concernées

Prestations	Corps d'état concernés	Lot 03 GOE	Lot 07 Menuiseries extérieures	Lot 05 Couvertures	Lot 13 Peinture	Lot 17 CVC - Plomberie	Lot 16 Electricité CFO - CFA	Lot 15 VRD - Espaces verts
Compte Prorata		X						
Installations de chantier		X						
Constat d'huissier		X						
Plan d'installation de chantier		X						
Livret d'accueil		X						
Base vie		X						
Clôtures, accès et panneau de chantier		X						
Logistique		X						
Contrôle d'accès		X						
Gestion des livraisons		X						
Homme trafic		X						
Sureté du chantier		X						
Signalétique de chantier		X						
Stockages communs extérieurs		X						
Stockages intérieurs	C							
Voiries et stationnements								
Gestion domaine public		P						
Aire de lavage		X						
Voiries, cheminements et plateformes de travail provisoires								P
Stationnements chantier								P
Accès aux zones de travail, échafaudages et moyens de levage								
Accès provisoires aux zones de travaux		X						
Echafaudages	C							
Moyens de levage	C							
Propreté du chantier								
Nettoyage du chantier - Evacuation des gravois et déchets		P						
Déchets ménagers		P						
Nettoyages OPR					X			
Nettoyage après OPR	C							

Nettoyage après levée des réserves					X			
Raccordements et distributions fluides provisoires								
Demandes branchements chantier		X						
Comptages et consommations		P						
Installations provisoires en eau						X		
Installations provisoires en électricité							X	
Hors d'eau / Hors d'air provisoires des ouvrages								
Mise hors d'eau provisoire				X				
Mise hors d'air provisoire			X					
Préchauffage / Déshumidification						P		
Trait de niveau		X						
Repli de chantier		X						

Chaque prestation attribuée à une entreprise inclue de fait :

- La mise en œuvre et les responsabilités qui en découlent
- L'entretien, la maintenance
- Le repli et le démontage
- La prise en charge financière

Les entreprises doivent s'assurer que toutes les prestations communes décrites dans ce document répondent à toutes leurs obligations vis à vis du code du travail et des recommandations de l'assurance maladie (CARSAT). Sans quoi, l'entreprise inclura dans son offre, toutes les dispositions qu'elle jugera utile d'ajouter pour répondre à ces obligations règlementaires, qui concernent les conditions d'intervention de ses salariés, sur le site.

Les prestations communes décrites dans le présent document sont systématiquement complétées des préconisations dictées par la CSPS dans la cadre de son PGC.

Concernant les prestations indiquées dans la présente NOC comme étant à la charge d'une entreprise et ne faisant pas l'objet d'un article spécifique dans le CCTP et la DPGF propre au lot concerné : l'entreprise est réputée avoir pris pleinement connaissance des dispositions édictées dans la présente NOC et en avoir tenu compte dans son offre de prix.

5.2 Logistique

La logistique sera à la charge du Lot 03. La mission qui lui incombe comprend le contrôle d'accès, la gestion des livraisons, la sûreté du chantier, la signalétique de chantier, la protection des zones de stockage, la protection des locaux existants conservés.

Le Lot 03 :

- établira le PIC de l'opération
- aura à sa charge la mise en œuvre de la base vie y compris du nettoyage journalier, la mise à disposition des monte-charges adéquate pour permettre le bon accès à la zone de travaux et la bonne évacuation des gravats.

Les entreprises auront l'obligation d'informer le Lot 03 de toute livraison à l'avance et de tenir à jour une liste de son personnel ou de son sous-traitant intervenant sur le site. La logistique gère, coordonne et contrôle les accès au chantier du personnel des entreprises.

La mission de l'homme trafic posté à l'entrée ou sortie du chantier consiste principalement à assurer la sécurité des manœuvres d'entrée ou de sortie des véhicules et engins de chantier. En outre, l'homme trafic est également en charge de s'assurer qu'aucune personne ne pénètre sur le chantier en profitant de l'ouverture d'un portail. En dehors des entrées et sorties de véhicules, les portails seront maintenus fermés.

5.3 Accessibilité du chantier – Approvisionnement

5.3.1 Périmètre des travaux

Le périmètre des travaux de l'accueil de loisirs comprend une extension et des interventions dans le bâtiment existant du groupe scolaire.

L'entrée principale de l'accueil de loisirs est située au 7 Rue des Écoles 78450 Chavenay.

Les travaux se déroulent en site occupé.

L'accès au chantier pour les ouvriers se fera depuis la Rue des Écoles située à l'Est de la parcelle, à cet endroit sera présent un agent de sécurité pour la gestion des entrée et sortie des compagnons.

L'ensemble du personnel entrera et sortira par les emprises définies sur le plan de principe d'installation de chantier.

Le contrôle d'accès permettra l'identification des personnes accédant au chantier, l'accès étant exclusivement réservé au personnel de chantier et aux visiteurs autorisés.

5.3.2 Livraison

Les livraisons réalisées en flux tendus sont gérées par le Lot 03.

Les accès pour les livraisons se feront par la Rue des Écoles située à l'Est de la parcelle. Les intervenants auront l'obligation de porter le badge de manière visible pendant toute la durée de leur intervention.

Les livraisons concernant les bâtiments modulaires provisoires implantés dans la cour élémentaire, seront réalisées au Sud de la parcelle par le portail de la cour élémentaire donnant sur la Place Rosrath, entre la Rue de Grignon et la Rue des Écoles.

Une procédure sera établie et comprendra des bordereaux de demande de livraison qui feront apparaître les caractéristiques des matériaux ou matériels livrés (nature, quantité, poids, dimensions).

Les bordereaux devront être diffusés au minimum 48 heures avant la date demandée pour la livraison, pour être vérifiés et comparés au calendrier de travaux détaillé de l'entreprise afin de s'assurer de la nécessité et de la cohérence de la livraison.

La cellule logistique de chantier aura tout pouvoir de refuser et de renvoyer une livraison si celle-ci ne se présente pas aux dates et horaires prévus, sans qu'aucune indemnité financière ou report de délai ne soit réclamé par l'entreprise défaillante.

A la livraison le colisage devra être accompagné d'une fiche par palette indiquant le poids de chacune des palettes. Celle-ci sera à vérifier avec les produits livrés.

Ainsi, le Lot 03 mettra en œuvre un système de surveillance et d'enregistrement des livraisons. Ce système permettra d'enregistrer, entre autres, le nombre total de livraisons, les modes de transport et les entreprises

5.4 Préchauffage / Déshumidification

A la charge du Lot 17 :

- Location et mise en place de matériels adaptés au chantier (aérotherme) objectif maintien de la température du bâtiment au-dessus de 12° à la charge du Lot 17.
- Entretien et maintenance de 7h à 19h chaque jour et week-end si nécessaire.
- Appoint pour mise en température des locaux au-delà de 12° pour les travaux le nécessitant.
- Confinement des zones de préchauffage
- Maintient en place des confinements des zones de préchauffage
- 3 derniers mois installations définitives de chauffage et de climatisation
- Remise en état neuf des installations

5.5 Gestion des déchets et nettoyages

L'entreprise fera son affaire de l'évacuation des gravois et du nettoyage au fur et à mesure de l'exécution de ces travaux. Des bennes seront disposées dans la zone située au Nord.

Tous les frais de logistique correspondants sont à la charge du compte prorata, à l'exception du début de chantier où elles ne concernent que le lot 03.

En cas de carence constatée de l'entreprise sur le nettoyage de ses zones de travail, la MOE fera intervenir le lot 03 pour le compte de l'entreprise défaillante au frais avancés de celle-ci. Déchets ménagers à la charge du lot 03. L'ensemble des ordures ménagères des cantonnements et bureaux seront stockés dans des conteneurs (agréés par la Ville) et acheminées chaque jour jusqu'à la voie publique la plus proche, pour collecte par les services de la ville.

Les déchets des travaux de dépose sont gérés indépendamment par les lots faisant de la dépose et ce hors de la gestion des déchets de chantier.

Evacuation des gravois et déchets : le Lot 03 doit prévoir un tri sélectif des déchets.

5.6 Gestion domaine public

Le lot 03 veille, pendant toute la durée des travaux, à entretenir en bon état la chaussée publique ainsi que la circulation de chantier et procède à son nettoyage après toutes interventions pouvant amener des débris (terres, déchets, boue...) sur les trottoirs ou la chaussée.

La prise en charge de ces nettoyages est à la charge du lot 03.

Il procède à la remise en état des ouvrages qu'il aura pu détériorer et doit inclure, dans son forfait, tous les travaux de protection et de remise en état à l'identique.

Le Lot 03 mettra en place et assurera l'entretien d'une aire de nettoyage des engins.

Le Lot 03 s'assure de la sécurité du public lors de travaux réalisés en sa présence, en veillant à ce qu'ils ne présentent aucun danger et n'entravent pas l'évacuation.

À cette fin, les zones de chantier doivent être clairement balisées et séparées des espaces accessibles au public. Il est impératif de maintenir les issues de secours réglementaires libres de tout obstacle, même temporaire, afin de garantir une évacuation fluide de l'établissement.

De plus, lorsque la nature des travaux l'exige, des moyens d'extinction et de secours supplémentaires doivent être mis à la disposition du personnel. L'extension du système de sécurité incendie ne doit en aucun cas interrompre la surveillance de l'établissement par l'installation existante (article GN 13).

Prestations :

- Démontage des équipements publics
- Signalisation horizontale + signalisation extérieure
- Panneau de signalisation du chantier
- Maintien accès aux regards existants
- Entretien
- Protection des arbres existants
- Protection du mobilier urbain existant
- Remise en état et repli en fin de chantier
- Remise en place des bordures de trottoirs

5.7 Protection contre l'incendie

A titre préventif, le nettoyage du chantier devra être effectué journalièrement, chaque entreprise évacuant ses propres gravats.

5.7.1 Permis feu

Dans le cadre de travaux par point chaud, à proximité de zones externes au chantier, en activité, il est prévu la mise en place d'une procédure de permis feu.

Les travaux concernés sont :

- la soudure,
- la découpe,
- le meulage,
- le brasage tendre,
- le brasage dur

et tout autres intervention susceptible de créer un point chaud.

Le permis de feu est rempli par le demandeur des travaux concernés.

Le permis de feu doit impérativement être signé par le donneur d'ordre, par le surveillant sécurité et par l'opérateur avant l'intervention en question.

Le rédacteur aura la responsabilité légale et pénale en cas d'accident.

La durée de validité du permis feu n'accédera par 24h, sauf avis contraire et notifié du donneur d'ordre.

5.8 Gestion des vols et des dégradations

D'une manière générale, les vols et détériorations restent à la charge de chaque entreprise pour ce qui la concerne, libre à chacune de rechercher les auteurs des méfaits constatés.

Charge à chaque entreprise de protéger ses ouvrages par tout moyen qu'elle jugera nécessaire durant le chantier.

Toute possibilité de prise en charge par le compte des dépenses communes est exclue, sauf décision contraire au comité de gestion.

5.8.1 Précautions contre le vol

Les Entrepreneurs sont tenus d'assurer la protection contre le vol de leur matériel et de leurs installations dont ils restent entièrement responsables.

Tout vol dûment constaté doit être immédiatement signalé au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Œuvre et déclaré à la Gendarmerie ou à la Police Nationale : mesure impactant le calendrier.

Pour diminuer les risques de vol, il est recommandé aux Intervenants de faire réaliser :

- Un marquage distinctif de tout leur matériel et outillage,
- Un état récapitulatif de leur matériel avec les numéros d'identification,
- Un inventaire nominatif signé par l'utilisateur en cas d'affectation de matériel,
- Des caisses individuelles et collectives métalliques suffisamment robustes fermant à clé,
- Le rangement systématique, en fin de travail de l'outillage individuel ou collectif dans ces caisses,
- Le rangement, en fin de semaine, des câbles électriques et tuyaux souples,
- La fixation par chaîne cadénassée, des bouteilles de gaz sur chariots appropriés,
- Des armoires vestiaires fermant à clé,
- Ou toute autre disposition que l'intervenant jugerait utile.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre rappellent qu'ils ne peuvent être tenus pour responsables des vols et des dommages causés.

5.8.2 Précautions contre les dégradations

L'entreprise doit garantir les matériaux, installations, outillages et ouvrages, des dégradations qu'ils pourraient subir notamment du fait des intempéries.

Elle devra réparer les dommages provenant du défaut de précautions, remettre en état ou remplacer à ses frais les constructions qui auraient été endommagées de ce fait.

Si les travaux venaient à être interrompus pour quelque cause que ce soit, l'entreprise devra protéger les constructions et ouvrages réalisés contre les dégâts qu'ils pourraient subir, sans frais supplémentaires pour le Maître de l'Ouvrage.

5.9 Compte des dépenses communes

Le compte des dépenses communes prend en charge les dépenses communes décrites dans le présent document.

Tous les postes de dépenses détaillés dans la présente NOC, au titre des dépenses communes, leurs sont imputés, dans la limite de la gestion de leur travaux propres et de leurs zones particulières d'intervention.

La gestion du compte des dépenses communes est assurée par l'entreprise titulaire du Lot 03.

Les Entreprises élues par l'ensemble des Entrepreneurs lors de la 1^{ère} réunion de chantier formeront le Comité de gestion.

Le nombre de voix total devra impérativement aboutir un nombre impair.

Sont imputables au compte des dépenses communes, toutes les dépenses relatives au fonctionnement du chantier et qui ne font pas partie du forfait de chaque entreprise et en particulier :

- les frais d'entretien et de nettoyage des installations communes et de l'environnement,
- les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone,
- les frais de stockage, d'élimination ou d'évacuation des déchets,
- ainsi que les éventuels frais annexes indiqués dans les autres pièces du marché.

Les entreprises doivent, dans leur remise de prix, tenir compte des dépenses qui seront incluses dans le compte des dépenses communes.

Le rôle du Comité de gestion consistera à régler pour l'ensemble des entreprises tous les problèmes afférents au compte des dépenses communes.

L'entreprise gestionnaire devra établir une convention définissant les règles de fonctionnement et de gestion du compte des dépenses communes.

L'Entreprise gestionnaire fera les avances de fonds nécessaires au règlement des factures portées au compte des dépenses communes.

Le Maître d'Œuvre pourra éventuellement jouer le rôle d'amiable compositeur si un différend naît entre Entreprises.

La constitution du comité de gestion sera définie par le Lot 03 dans sa convention du compte prorata.

5.10 Livret d'accueil

Le Lot 03 établira et diffusera un livret d'accueil qui devra être validée par la MOE.

Le livret d'accueil devra être remis individuellement à chaque nouvel intervenant sur le chantier, il présentera le projet de manière succincte et devra comporter les éléments suivants :

- L'opération,
- La structure d'accueil,
- Les cantonnements,
- L'infirmierie,
- La circulation sur le site,
- L'emplacement des sanitaires,
- L'organisation du trafic,
- Les conseils élémentaires de sécurité et d'évacuation.
- Plan général de localisation du réfectoire, bureaux.
- Horaires de travail du chantier.
- Repérage des voies d'accès, des transports publics, des parcs de stationnement et d'accès, cheminement depuis la rue.
- Les plans de cheminement et des accès du bâtiment

Cette liste n'est pas limitative. Le Maître de l'ouvrage, le Maître d'œuvre et le Coordonnateur Sécurité devront être destinataires de ce document, pour analyse, avant diffusion définitive.

Il est précisé que chaque salarié et employé devra se faire remettre un badge nominatif. Il sera prévu une fiche détachable attestant que le salarié a pris connaissance des indications précisées sur ce livret. Tous les coupons détachés seront collectés et conservés par le gardien et remis en copie au Maître d'œuvre.

La cellule logistique de chantier se chargera de l'ensemble de cette mission.

5.11 Traits de niveau

L'Entreprise titulaire du Lot 03 aura à sa charge le tracé d'un trait de niveau à 1 m du sol fini sur les murs, cloisons et poteaux de tous les locaux.

Mise en place des côtes de référence NGF par niveau reportés sur une plaque fixé au droit des portes d'escaliers formant contrôle du trait d'1 m sur éléments restant brut.

A partir de ces références, les corps d'état secondaires devront établir et compléter les traits de niveau qui seraient insuffisants.

5.12 Signalétique de chantier

Signalétique de cheminement chantier compris :

- Entretien des installations palissade, etc.
- Modifications suivant besoins phasage de chantier
- Dépose et remise en état des supports
- Fourniture et pose du panneau réglementaire (3m x 2m)
- Balisage des cheminements provisoires

5.13 Installation & base vie

5.13.1 Cantonnements

Toutes les installations prévues dans ce chapitre devront être conformes aux normes en vigueur et seront réalisées dans le cadre de l'installation de chantier et à la charge du **lot 03**. Les cantonnements sont implantés conformément au plan de principe d'installation de chantier, soit de la manière suivante :

- Sur l'espace extérieur attenant à l'arrière du projet pour toutes les phases compris protection de tous les revêtements et équipements et leur remise en état. Il sera prévu, le déplacement de mobilier et équipement si nécessaire.
- Réfectoire : 1,3 m²/personne (sur la base de deux services selon une organisation à mettre en place par l'entreprise), tables et chaises en nombre suffisant, réchauds et/ou micro-ondes, réfrigérateurs, 1 robinet d'eau potable fraîche et chaude pour 10 usagers. Nettoyage du local et des équipements après chaque repas
- Vestiaires : 1 m²/personne,
- Sanitaires pour chaque tranche de 20 personnes maximums (identifier H/F) comprenant : 1 WC + 1 ou 2 urinoirs (double commande), 2 lavabos avec robinetteries mélangeuses.

Les entreprises utilisatrices établissent une demande officielle mentionnant le nombre de casiers souhaités. Le Lot 03 attribue le nombre de clés correspondant à la demande.

A la fin de l'usage de chaque casier, l'entreprise utilisatrice rendra la clé. Toute clé non rendue fera l'objet d'une pénalité de 50 € HT, remise à l'entreprise du présent lot.

La logistique peut à tout moment changer d'affectation des vestiaires : les entreprises utilisatrices doivent s'y conformer.

Les entreprises utilisatrices assurent elles-mêmes l'entretien et le nettoyage intérieur des casiers. Après usage, elles doivent les remettre dans un état de propreté acceptable.

En cas de casier laissé à l'abandon, l'entreprise titulaire du présent lot pourra demander l'ouverture d'un casier en présence du locataire du casier, ou le cas échéant, d'un représentant de la Maîtrise d'œuvre.

Toute restitution d'un casier détérioré ou non nettoyé fera l'objet d'une pénalité de 50 € HT.

Les cantonnements, à la charge du Lot 03, seront constitués des éléments cités ci-dessus, chauffés, suffisamment éclairés et comporteront des points d'eau chaude et froide.

Le Lot 03 fournira tout le matériel nécessaire aux éléments sanitaires : papier hygiénique, savon, essuie mains et produits d'entretien, ainsi que leur renouvellement aux frais du Compte Prorata.

Le réfectoire sera équipé d'éviers en fourniture et pose, de tables et de chaises (existants) en quantité suffisante, de réfrigérateurs, micro-ondes, existants, poubelles, etc., aux frais du Lot 03.

L'équipement d'une infirmerie en cas de besoin par le Lot 03 sera conforme à la législation.

A l'extérieur de tous les cantonnements, pose d'un tableau d'affichage vitré (4 volets) en liège pour affichage des informations sécurité (CISSCT – CHSCT) de la Maîtrise d'œuvre et Coordonnateur CSPS. Ces panneaux devront pouvoir être visibles de tous les occupants.

Le Lot 03 effectuera le nettoyage quotidien des cantonnements, l'entretien et la maintenance de ces derniers ainsi que les assurances dommages et responsabilité civile y compris pour les biens contenus dans les locaux d'installation de chantier.

5.13.2 Stockage

L'ensemble des zones de stockage seront matérialisés sur le PIC du Lot 03. Il sera attribué par lots des zones suivant leurs demandes et leurs besoins.

Les compléments sont décrits dans le Plan Général de Coordination.

5.13.3 Equipement des bureaux Maitrise d'ouvrage, Maitrise d'œuvre

Les cantonnements comprendront :

- Antenne Wifi pour la zone
- Un panneau de sécurité à usage spécifique de la Coordination sécurité avec un emplacement pour la déclaration préalable,
- Un casier fermant à clef permettant la mise en place d'une copie du PGC, une copie de chaque PPSPS, une copie éventuelle du Registre Journal,
- 1 fontaine de distribution d'eau froide indépendante,
- 1 machine à café à grains ou capsules
- Salle de réunions équipée pour 20 personnes
- Sanitaires hommes/femmes seront prévu
- Kitchenette
- Une armoire fermant à clef pour les échantillons et contenant des bottes, des chaussures de sécurité, des casques mis à disposition des visiteurs (base 15 unités)

Sont inclus au lot 03 l'entretien.

5.14 Plan d'installation de chantier

Un plan de principe d'installation de chantier est joint au dossier DCE. Toutefois, l'entreprise titulaire du Lot 03 réalisera un plan d'installation de chantier précis comprenant :

- L'emprise du chantier ;
- Les accès au chantier ;
- Les clôtures fixes et mobiles ;
- La base vie ;
- La zone de stockage ;
- La zone des déchets ;
- La zone de stationnement ;
- La zone de nettoyage des véhicules ;
- Les cheminements ;
- L'implantation des moyens de levage & zones de survol en charge interdite ;
- Les panneaux de signalisation ;
- Etc.

5.15 Impératif d'installation de chantier

Dès le début de chantier, il est demandé au Lot 03 d'installer la clôture du chantier afin de délimiter la zone d'intervention et conformément au plan de phasage.

Il est également demandé l'impression et l'installation du panneau de chantier avant cette échéance.

Le lot 03 devra prévoir à ses frais les fermetures provisoires, les déviations des évacuations de secours, les signalétiques, les balisages et tous les éléments nécessaires au respect de la préconisation des pompiers sur la sécurité des utilisateurs durant tout le chantier.

Lors de la mise en place des cheminements gravillonnés de la phase 1, il est à prévoir l'arrachage des végétaux et la remise en état à la fin du chantier au lot 03.

De manière générale, la remise en état des existants suite aux aménagements liés au PIC sont à la charge du lot 03.

5.16 Hors d'eau / hors d'air provisoires des ouvrages

5.16.1 Mise hors d'eau provisoire

Dans le cas où les descentes EP ne pourraient être réalisées en même temps que l'étanchéité, l'entreprise titulaire désignée devra assurer le rejet des eaux hors des constructions par tous moyens à sa convenance en accord avec le MOE, compris fourniture et pose des dispositifs provisoires d'évacuation.

L'entreprise devra assurer la fermeture du complexe d'étanchéité après chaque journée de travail et/ou en cas d'intempéries. Un calepinage devra être remis au maître de l'ouvrage en fin d'exécution permettant d'identifier toutes les zones (fermetures) en cas de recherches d'éventuelles infiltrations.

Pendant les travaux, en cas de fuite, l'entreprise devra les réparations, tous corps d'état et la remise en état complète des parties dégradées.

5.16.2 Mise hors d'air provisoire

L'entreprise titulaire désignée devra assurer le hors d'air provisoire du bâtiment.

6. ÉCHAFAUDAGE & MOYENS DE LEVAGE

Tous les moyens de levage spécifiques seront propres à chaque lot.
A l'intérieur du bâtiment, chaque lot prévoit ses propres moyens de levage.

7. PLANNING

7.1 Phasage

Global Tous Corps d'Etat : 18 mois (Démarrage prévisionnel Septembre 2025) compris préparation de chantier :

- Préparation de chantier : 7 semaines
- Exécution : 71 semaines
- OPR Phase 1 : 2 semaines (en cours de chantier)
- OPR Phase 2 : 2 semaines (en cours de chantier)
- OPR Phase 3 & Extension : 2 semaines
- Levée des réserves : 2 semaines

7.2 Respect des délais

Les entreprises titulaires devront mettre tous les moyens en œuvre afin de respecter les délais du planning ci-joint, y compris durant la durée des congés. Aucune dérogation ni excuse ne sera tolérée et ce, même en cas de glissement de planning.

Il appartient aux entreprises titulaires, dès signature du marché, de prévoir le personnel en quantité suffisante durant toute la phase chantier.

7.3 Procédure

Les entreprises titulaires devront :

- Transmettre leurs effectifs et temps d'intervention par tâche.
- Signer le calendrier prévisionnel des travaux réalisé par ARCHITECTE(S).

Le planning sera mis à jour si le retard constaté dépasse 1 mois, délai considéré comme non rattrapable du fait de graves intempéries ou de la défaillance d'une entreprise.

7.4 Points de vigilance

Les entreprises titulaires devront respecter des échéances & dates jalons, notamment pour la remise des plans EXE, fiches techniques, échantillons, prototypes, premiers de série, approvisionnement, fabrication, pose, ...

Il appartient aux entreprises titulaires de planifier la vérification des supports avec visite contradictoire pour chaque ouvrage.

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
ET RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ET DU RÉFECTOIRE À CHAVENAY
Dossier de Consultation des Entreprises / Avril 2025

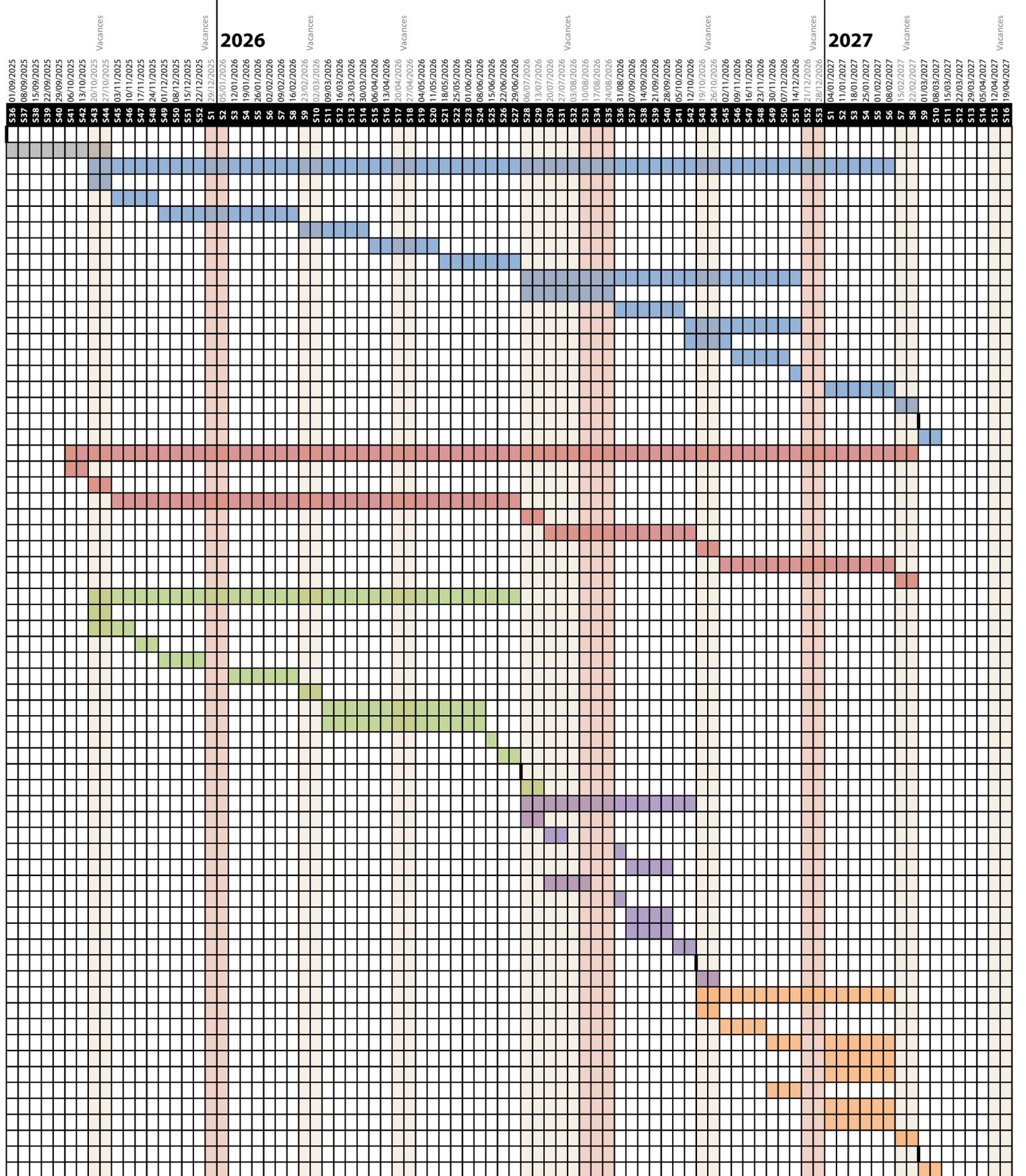
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

CVN-DCE-671-ARC-COM-NOT-CAL-C



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

OBJET	DURÉE	DÉBUT	FIN
Notification des marchés de travaux & OS de démarrage des travaux	-	01/09/2025	
Préparation chantier dont installations de chantier, base vie, branchements, clôtures, études d'exécution, plan retrait amiante, ...)	9 s.	01/09/2025	03/11/2025
EXTENSION : ALSH & RESTAURATION	69 s.	20/10/2025	15/02/2027
Démolition du Réfectoire, des cabanons & abattage des arbres	2 s.	20/10/2025	03/11/2025
Terrassements généraux dont dévoiement des réseaux enterrés existants, plateformes et SAUL	4 s.	03/11/2025	01/12/2025
Infrastructure béton dont tracé, fondations, dalle béton, remontée béton, ...	12 s.	01/12/2025	23/02/2026
Charpente bois	6 s.	23/02/2026	06/04/2026
Toitures tuiles et étanchée dont échafaudages, grilles ventilation en toiture	6 s.	06/04/2026	18/05/2026
Menuiseries extérieures & bardage dont échafaudages	7 s.	18/05/2026	06/07/2026
Équipements techniques	24 s.	06/07/2026	21/12/2026
Cloison, doublage & isolation	8 s.	06/07/2026	31/08/2026
Isolation sur dalle, plancher chauffant et chape	6 s.	31/08/2026	12/10/2026
Peinture	10 s.	12/10/2026	21/12/2026
Plafonds	4 s.	12/10/2026	09/11/2026
Revêtements de sol & mur	5 s.	09/11/2026	14/12/2026
Agencement	1 s.	14/12/2026	21/12/2026
Aménagements extérieurs (Nota : pas d'accès à la salle des fêtes)	6 s.	04/01/2027	15/02/2027
OPR dont nettoyage, repli installations de chantier et remise en état des terrains et lieux	2 s.	15/02/2027	01/03/2027
Réception dont nettoyage		01/03/2027	
Levée des réserves	2 s.	01/03/2027	15/03/2027
MODULAIRES	73 s.	06/10/2025	01/03/2027
Installation des modulaires dont dépose panier basket, but foot, tranchées & réseaux (AEP, ELC, EU, EV, EP, ...)	2 s.	06/10/2025	20/10/2025
Déménagement / Emménagement	2 s.	20/10/2025	03/11/2025
Modulaires utilisés comme : 1 salle des profs, ATSEM, ménage + 1 salle de motricité + 2 salles d'accueil de loisirs	35 s.	03/11/2025	06/07/2026
Déménagement / Emménagement pour phase 2	2 s.	06/07/2026	20/07/2026
Modulaires utilisés comme : 1 salle des profs, ATSEM, ménage + 2 salles d'accueil de loisirs	13 s.	20/07/2026	19/10/2026
Déménagement / Emménagement pour phase 3 + Remplacement sanitaires maternelle en sanitaires élémentaires	2 s.	19/10/2026	02/11/2026
Modulaires utilisés comme : 2 salles d'accueil de loisirs + 2 salles de classe élémentaires	15 s.	02/11/2026	15/02/2027
Désinstallation des modulaires dont dépose réseaux modulaires, repose panier basket, but foot, remise en état des terrains et lieux	2 s.	15/02/2027	01/03/2027
PHASE 1 - EXISTANT : HALL MATERNELLE, MOTRICITÉ, OFFICE, 3 SALLES DE COURS MATERNELLE & DORTOIR	37 s.	20/10/2025	06/07/2026
Installations de chantier, sécurisations, protections des existants et des arbres, fermetures provisoires, ...	2 s.	20/10/2025	03/11/2025
Désamiantage	4 s.	20/10/2025	17/11/2025
Curage & sondage amiante par diagnostiqueur prestataire de la MOA	2 s.	17/11/2025	01/12/2025
Toitures (Réfection M5 & M7b & reprises ponctuelles) dont échafaudages & grilles ventilation en toiture,	4 s.	01/12/2025	29/12/2025
Maçonnerie, menuiseries extérieures, ITE & bardage dont échafaudages	6 s.	12/01/2026	23/02/2026
Structure et plancher LT CTA	2 s.	23/02/2026	09/03/2026
Équipements techniques	14 s.	09/03/2026	15/06/2026
Cloisons, doublages, isolation, plafonds, revêtements de sol & mur et peinture	14 s.	09/03/2026	15/06/2026
Agencement et équipements de cuisine	1 s.	15/06/2026	22/06/2026
OPR dont nettoyage	2 s.	22/06/2026	06/07/2026
Réception dont nettoyage		06/07/2026	
Levée des réserves	2 s.	06/07/2026	20/07/2026
PHASE 2 - EXISTANT : 3 SALLES DE COURS ÉLÉMENTAIRE 1	15 s.	06/07/2026	19/10/2026
Déménagements, installations de chantier, sécurisations, protections des existants et des arbres, fermetures provisoires, ...	2 s.	06/07/2026	20/07/2026
Toitures (reprises ponctuelles) dont échafaudages	2 s.	20/07/2026	03/08/2026
Maçonnerie & menuiseries extérieures	1 s.	31/08/2026	07/09/2026
ITE & bardage dont échafaudages	4 s.	07/09/2026	05/10/2026
Désamiantage	4 s.	20/07/2026	17/08/2026
Curage & sondage amiante par diagnostiqueur prestataire de la MOA	1 s.	31/08/2026	07/09/2026
Cloisons, doublages, isolation, plafonds, revêtements de sol & mur et peinture	4 s.	07/09/2026	05/10/2026
Équipements techniques	4 s.	07/09/2026	05/10/2026
OPR dont nettoyage	2 s.	05/10/2026	19/10/2026
Réception dont nettoyage		19/10/2026	
Levée des réserves	2 s.	19/10/2026	02/11/2026
PHASE 3 - EXISTANT : 5 SALLES DE COURS ÉLÉMENTAIRE 2, SANITAIRES, PRÉAU & ABRI VÉLO	17 s.	19/10/2026	15/02/2027
Déménagement, installations de chantier, sécurisations, protections des existants et des arbres, fermetures provisoires, ...	2 s.	19/10/2026	02/11/2026
Toitures P2, P3 & P4 dont échafaudages (MOA : Pas d'usager dans les logements)	4 s.	02/11/2026	30/11/2026
Maçonnerie, menuiseries extérieures, ITE & bardage dont échafaudages	11 s.	30/11/2026	15/02/2027
Préau dont dalle, escalier, rampe, bancs, ...	6 s.	04/01/2027	15/02/2027
Abri vélos dont charpente, polycarbonate, clôture et portillons	6 s.	04/01/2027	15/02/2027
Curage & sondage amiante par diagnostiqueur prestataire de la MOA	3 s.	30/11/2026	21/12/2026
Cloisons, doublage, isolation, plafonds, revêtements de sol & mur et peinture	6 s.	04/01/2027	15/02/2027
Équipements techniques	6 s.	04/01/2027	15/02/2027
OPR dont nettoyage, repli installations de chantier et remise en état des terrains et lieux	2 s.	15/02/2027	01/03/2027
Réception dont nettoyage		01/03/2027	
Levée des réserves	2 s.	01/03/2027	15/03/2027

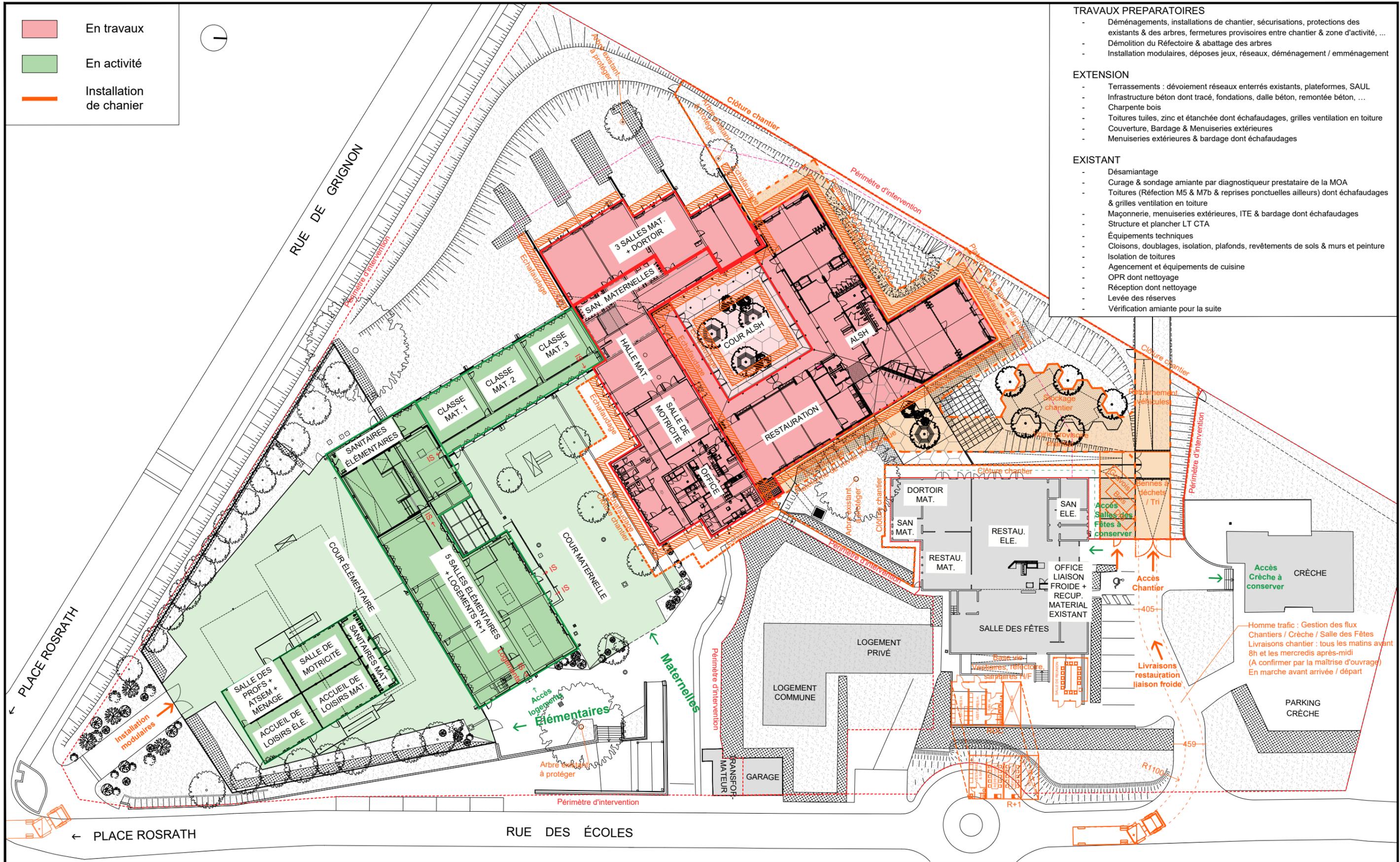


CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
ET RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ET DU RÉFECTOIRE À CHAVENAY
Dossier de Consultation des Entreprises / Avril 2025

PLAN DE PHASAGE & DE PRINCIPE DES INSTALLATIONS DE CHANTIER

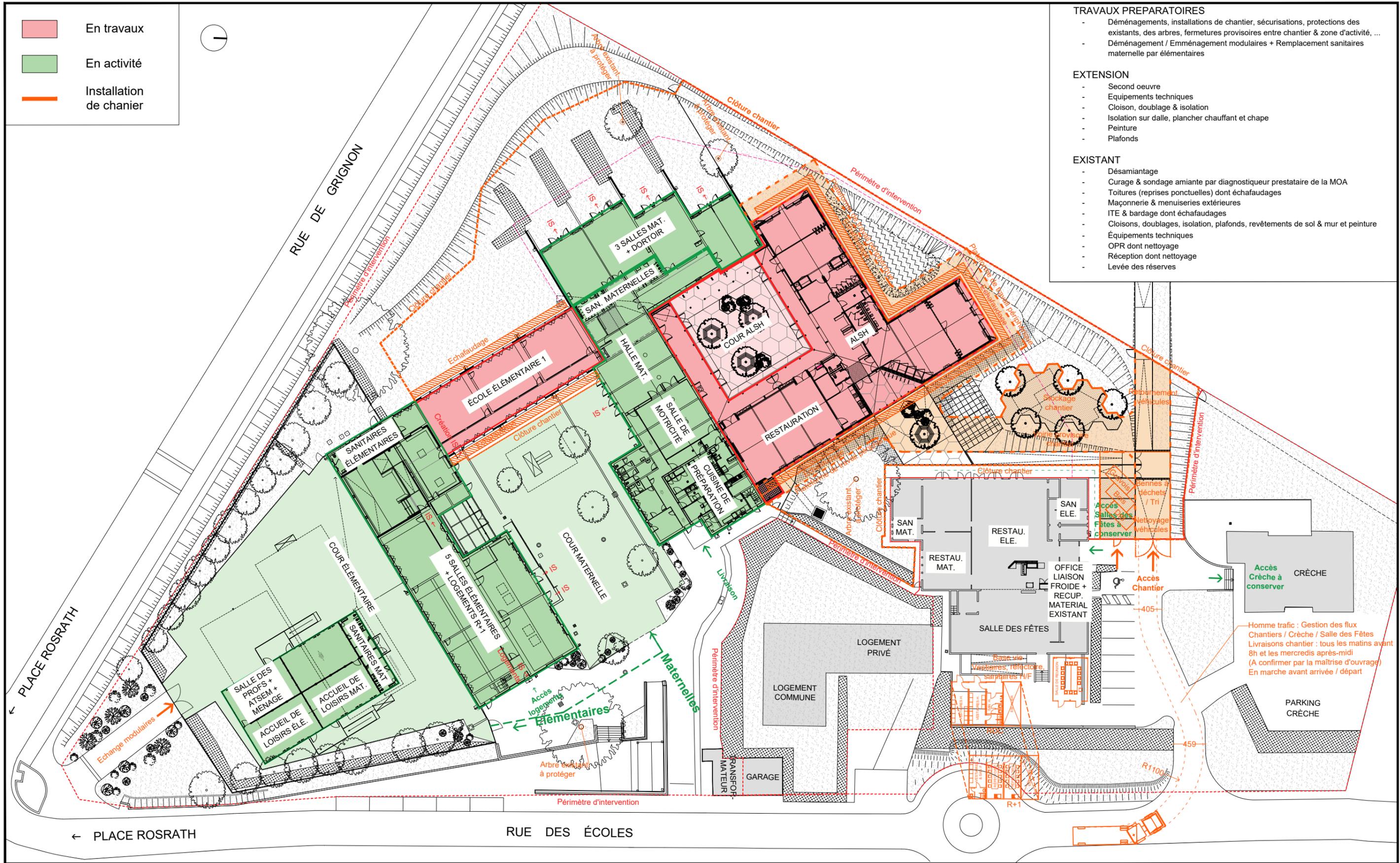
CVN-DCE-672-ARC-COM-NOT-PIC-D

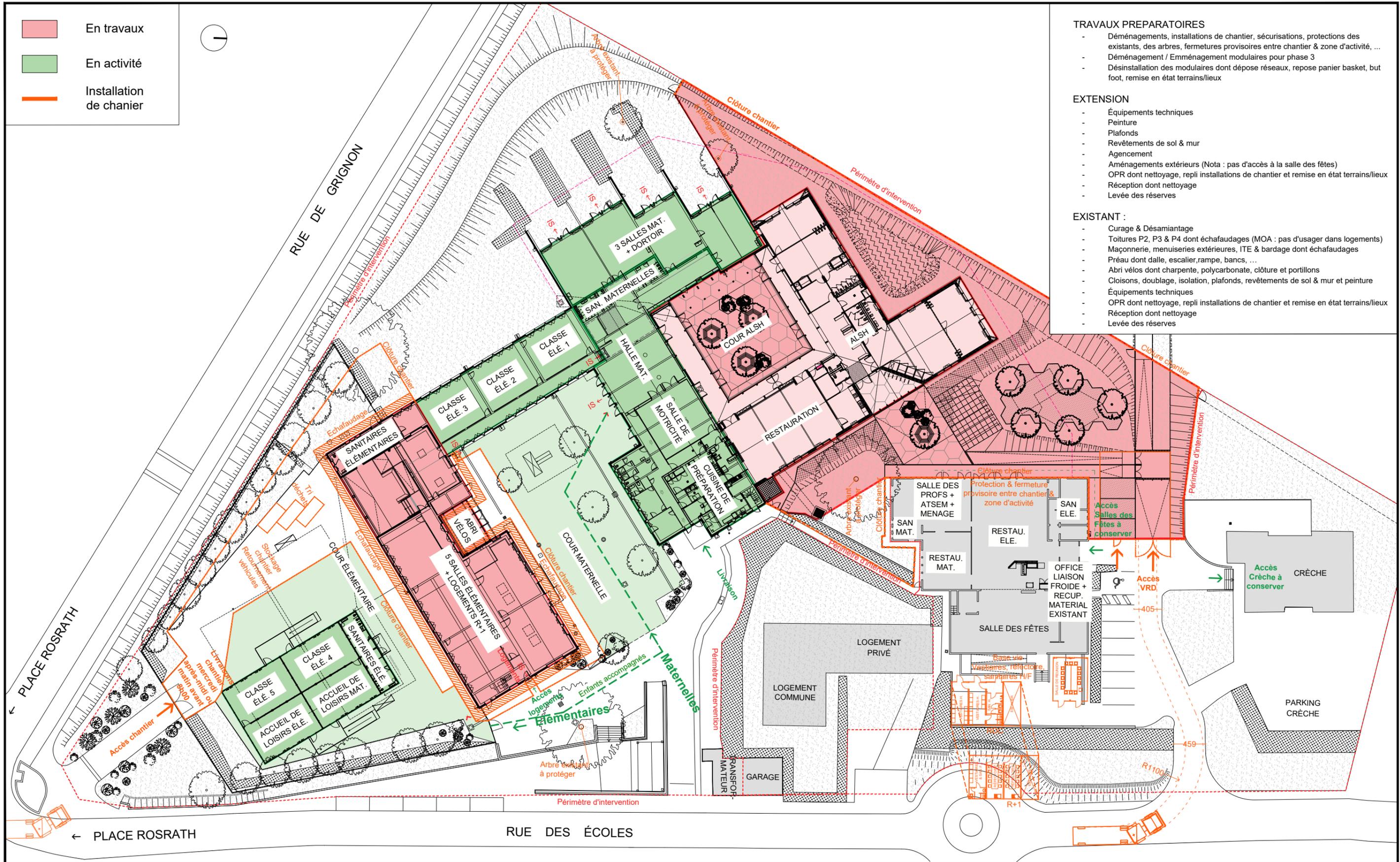




- TRAVAUX PREPARATOIRES**
- Déménagements, installations de chantier, sécurisations, protections des existants & des arbres, fermetures provisoires entre chantier & zone d'activité, ...
 - Démolition du Réfectoire & abattage des arbres
 - Installation modulaires, déposes jeux, réseaux, déménagement / emménagement
- EXTENSION**
- Terrassements : dévoiement réseaux enterrés existants, plateformes, SAUL
 - Infrastructure béton dont tracé, fondations, dalle béton, remontée béton, ...
 - Charpente bois
 - Toitures tuiles, zinc et étanchée dont échafaudages, grilles ventilation en toiture
 - Couverture, Bardage & Menuiseries extérieures
 - Menuiseries extérieures & bardage dont échafaudages
- EXISTANT**
- Désamiantage
 - Curage & sondage amiante par diagnostiqueur prestataire de la MOA
 - Toitures (Réfection M5 & M7b & reprises ponctuelles ailleurs) dont échafaudages & grilles ventilation en toiture
 - Maçonnerie, menuiseries extérieures, ITE & bardage dont échafaudages
 - Structure et plancher LT CTA
 - Équipements techniques
 - Cloisons, doublages, isolation, plafonds, revêtements de sols & murs et peinture
 - Isolation de toitures
 - Agencement et équipements de cuisine
 - OPR dont nettoyage
 - Réception dont nettoyage
 - Levée des réserves
 - Vérification amiante pour la suite

Homme trafic : Gestion des flux Chantiers / Crèche / Salle des Fêtes
 Livraisons chantier : tous les matins avant 8h et les mercredis après-midi (A confirmer par la maîtrise d'ouvrage)
 En marche avant arrivée / départ





- TRAVAUX PREPARATOIRES**
- Déménagements, installations de chantier, sécurisations, protections des existants, des arbres, fermetures provisoires entre chantier & zone d'activité, ...
 - Déménagement / Emménagement modulaires pour phase 3
 - Désinstallation des modulaires dont dépose réseaux, repose panier basket, but foot, remise en état terrains/lieux
- EXTENSION**
- Équipements techniques
 - Peinture
 - Plafonds
 - Revêtements de sol & mur
 - Agencement
 - Aménagements extérieurs (Nota : pas d'accès à la salle des fêtes)
 - OPR dont nettoyage, repli installations de chantier et remise en état terrains/lieux
 - Réception dont nettoyage
 - Levée des réserves
- EXISTANT :**
- Curage & Désamiantage
 - Toitures P2, P3 & P4 dont échafaudages (MOA : pas d'usager dans logements)
 - Maçonnerie, menuiseries extérieures, ITE & bardage dont échafaudages
 - Préau dont dalle, escalier, rampe, bancs, ...
 - Abri vélos dont charpente, polycarbonate, clôture et portillons
 - Cloisons, doublage, isolation, plafonds, revêtements de sol & mur et peinture
 - Équipements techniques
 - OPR dont nettoyage, repli installations de chantier et remise en état terrains/lieux
 - Réception dont nettoyage
 - Levée des réserves